

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

RENOVI AU COMITÉ PERMANENT DES DOCUMENTS
INTITULÉS «POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU
SERVICE DES CANADIENS»

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé)
propose:

Que les documents intitulés: «Politique étrangère au service des Canadiens», déposés à la Chambre le 25 juin 1970, soient déferés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

(La motion est adoptée).

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MODIFICATIONS CONCERNANT LE DÉVERSEMENT DE
POLLUANTS DU BORD DE NAVIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 octobre, de la motion de l'honorable M. Jamieson visant à la 2^e lecture et au renvoi au comité spécial de la pollution de l'environnement du bill C-2, modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de parler du bill C-2, qui vise à modifier la loi sur la marine marchande du Canada. Le bill porte principalement sur l'un des problèmes les plus pressants de notre société à l'heure actuelle, savoir la pollution de notre environnement. Je me suis d'abord demandé, bien franchement, pourquoi le gouvernement n'avait pas confié ce bill au nouveau ministère de l'Environnement, qui relèvera du ministre des Pêches (M. Davis)? En soulevant cette question, je ne conteste pas l'aptitude du ministre des Transports (M. Jamieson) à étudier les problèmes suscités par la pollution de nos eaux par les pétroliers ou les navires marchands, car je lui donne tout le mérite qui lui revient pour les efforts qu'il a faits avec ses fonctionnaires pour nettoyer le pétrole qui s'est déversé de l'Arrow dans la baie de Chédabouctou.

Je regrette que le ministre des Transports ne puisse être ici aujourd'hui, mais je crois qu'il se rend très bien compte que la pollution de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol par le pétrole et autres substances dangereuses intéresse directement non seulement son ministère, mais aussi le ministère des Pêches et des Forêts, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Travaux publics.

J'avais cru, à la lumière du passage du discours du trône sur la lutte contre la pollution, et des explications fournies par le premier ministre (M. Trudeau), qu'on prendrait des mesures précises au cours de la présente session pour régler nos problèmes de pollution, et que l'autorité d'agir serait confiée au ministre des Pêches. Je vous le demande en toute franchise, monsieur l'Orateur, quelle autre interprétation pouvons-nous, en qualité de

[L'hon. M. Turner.]

députés, donner au propos du premier ministre qui a déclaré le 9 octobre, comme en fait foi la page 35 du Hansard:

Un projet de loi relatif à l'organisation du gouvernement sera aussi présenté bientôt. Il proposera la création d'un ministère chargé de la gestion des ressources renouvelables et des questions d'environnement, qui aurait pour épicerie le ministère des Pêches et des Forêts dont les fonctions seront accrues afin de confier à un seul ministre les principales activités du gouvernement quant à la qualité de l'environnement en général, et à la pollution en particulier.

En cédant au ministère des Pêches et des Forêts certains éléments de la direction météorologique du ministère des Transports et la responsabilité générale concernant la pollution de l'air qu'assumait le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les principales activités gouvernementales relatives à la lutte contre la pollution atmosphérique seront groupées dans un seul ministère.

Le transfert de la majeure partie du secteur des eaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et le transfert de la responsabilité relative à la loi sur les ressources en eau du Canada du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) au ministre des Pêches et des Forêts réuniront sous la direction d'un seul ministre et de son ministère la responsabilité générale pour le développement de nos ressources en eau et plus particulièrement la responsabilité pour la protection de l'habitat aquatique de notre faune marine.

Enfin, le fait de placer le Service canadien de la faune, qui relevait jusqu'ici du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sous le ministère des Pêches et des Forêts, rassemblera dans un seul ministère toutes les fonctions de responsabilité concernant nos ressources renouvelables, y compris, particulièrement, les recherches nécessaires à cette administration.

Monsieur l'Orateur, ce sont les propres paroles du premier ministre. Or, le deuxième bill déposé à la Chambre au cours de la présente session contredit entièrement l'esquisse qu'il nous avait faite des projets du gouvernement pour parer à la pollution au Canada. Naturellement, nous ne pouvons que nous demander pourquoi le premier ministre a changé d'idée. Sa proposition initiale nous paraissait sensée, puisque le ministre des Pêches détient une autorité considérable aux termes de la loi sur les pêcheries, et l'application de cette loi contribuerait beaucoup à éliminer les poisons qui poursuivent une œuvre destructive dans nos océans, nos cours d'eau et nos lacs. Cependant, en somme, il vaut mieux que la Chambre soit saisie de ce bill tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada, celle-ci relevant du ministre des Transports, plutôt que d'aucune mesure du tout, puisque les problèmes de la pollution ont atteint au Canada des proportions gigantesques. Pour ces raisons, nous appuyons le principe du bill à l'étude.

Il nous est actuellement impossible de connaître la quantité de polluants qui infestent notre air, contaminent notre eau et détruisent notre sol, car la science n'a encore conçu aucune norme uniforme et précise permettant ce type de mesure. Il nous est également impossible de connaître les frais qu'entraînerait le règlement de nos problèmes de pollution. Chacun sait que cela coûtera cher mais comment calculer le coût de la pollution d'un cours d'eau d'où le poisson disparaît, ou d'une région de reproduction où la faune ne peut plus subsister?

Le Canada a la chance de posséder un quart du volume mondial d'eau douce, avec 117,000 milles de côtes océaniques, et avec la plus magnifique concentration au monde de gibier, d'oiseaux et de poissons. Nous nous apercevons un peu tard que ce capital est menacé par une pollution sournoise et, bien que notre problème soit immense, nous